

Décision de la présidence

renseignements précis. À un certain nombre d'occasions, différents secrétaires parlementaires du leader du gouvernement à la Chambre ont pris la parole et dit que ces questions nécessitaient beaucoup de travail et qu'elles entraînaient des coûts considérables.

Ce type de questions nécessite des réponses approfondies. Il me semble évident que la réponse que j'ai reçue, celle selon laquelle la correspondance et les appels reçus sont consignés et transmis, n'est absolument pas précise.

J'ai posé la question au nom de nombreux Canadiens qui ont demandé ces renseignements à nos bureaux. En leur donnant cette information, qui m'a été communiquée par le secrétaire parlementaire du premier ministre, je leur ai donné de faux renseignements. À titre de député, j'ai communiqué à d'autres Canadiens les renseignements qui m'ont été fournis et qui étaient faux.

Monsieur le Président, je m'en remets à vous. Voici ma question de privilège: comment obtenons-nous des renseignements précis et comment servons-nous nos électeurs et les autres Canadiens si les informations que nous recevons des ministres et de leurs secrétaires parlementaires sont fausses?

M. le Président: Aucun député ne se lève, je vais donc me pencher sur l'intervention du député. Si l'on veut ajouter quelque chose, on n'a qu'à m'avertir. Je vois le ministre qui se lève. Oui?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je veux répondre brièvement à cela.

Je trouve cette question de privilège très difficile à comprendre. Franchement, nous devons. . .

M. le Président: Un moment. Je suis souvent confronté à ce dilemme. Je viens de dire à la Chambre que j'allais étudier attentivement l'intervention du député. J'ai invité le ministre à répondre s'il le voulait ou encore à prendre l'affaire en délibéré avant de répondre à la Chambre; je l'entendrai volontiers quand il sera prêt.

M. Hockin: Monsieur le Président, si vous voulez prendre l'affaire en délibéré, c'est très bien. Or, la réponse que j'ai donnée pendant la période des questions reste valide. Au gouvernement du Canada, on s'adresse tou-

jours à divers ministères lorsqu'on promeut des projets concernant des industries régionales.

M. le Président: Je voudrais dire au ministre que si je veux prendre la question en délibéré, c'est notamment parce que j'ai écouté avec une grande attention l'échange qui a eu lieu plus tôt, pendant la période des questions. Je compte faire rapport et j'avertirai le député du moment opportun pour le faire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

M. le Président: J'ai une décision que je suis maintenant prêt à communiquer à la Chambre. Elle porte sur la question de privilège soulevée par le député de Scarborough—Rouge River au sujet du dépôt du décret n° CP 1992-2715, conformément au paragraphe 59(5) du Tarif des douanes, et sur la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg—Sud—Centre au sujet du dépôt par le gouvernement d'une réponse au Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Je rappelle aux députés que, lorsque le député de Winnipeg—Sud—Centre a soulevé sa question, je l'ai informé que j'étais déjà saisi d'une question similaire et que je tenterais de répondre aux deux questions en même temps.

• (1510)

Je désire aviser les députés que je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet de la question de privilège soulevée le mercredi 24 février par le député de Scarborough—Rouge River au sujet de l'omission du ministre des Finances de déposer un décret en conseil conformément au paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes*.

Malheureusement, cette question n'est pas nouvelle pour la Chambre, puisqu'elle a été soulevée par le même député il y a tout juste un peu plus d'un an. Je remercie le député d'avoir encore une fois attiré l'attention de la Chambre sur le sujet; je remercie aussi le vice-premier ministre des Finances de sa réponse.

Je traiterai aussi dans la présente décision de la question de privilège soulevée le 29 mars 1993 par le député de Winnipeg—Sud—Centre au sujet du retard du gouvernement à déposer la réponse au rapport du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur.